

Le Centin Collégial

Il a rapporté près de \$100.00 durant le mois de janvier.

L'œuvre du Centin Collégial, approuvée par l'Exécutif, louangée par les sommités ecclésiastiques et sociales, accueillie généreusement par les membres de l'Union St-Joseph du Canada, promet d'être couronnée de succès. A peine vient-elle de naître que déjà nos sociétaires s'empressent d'y participer. Durant le mois de janvier qui vient de s'écouler, les rapports de nos conseils et bureaux nous sont presque toujours arrivés accompagnés d'une souscription pour le Centin Collégial. A certains endroits, les membres ont versé le centin demandé ; ailleurs, ils ont donné deux ou trois centins pour faire un chiffre rond avec leur contribution d'assurance ; ailleurs enfin ils ont donné du premier coup douze centins, se trouvant ainsi avoir payé pour un an à l'avance.

Le résultat, c'est que, au 31 janvier, le fonds du Centin Collégial se chiffrait à près de \$100. C'est très bien. Si les autres mois rapportent autant, nous aurons à la fin de l'année \$1,200. Mais la perspective est que, de mois en mois, les recettes augmenteront, parce que l'œuvre se fera connaître davantage

Le Centin Collégial louangé par M. l'abbé S. Corbeil.

Au cours d'un vigoureux plaidoyer en faveur des écoles séparées, M. l'abbé Sylvio Corbeil, au Congrès d'Education des Canadiens français de l'Ontario, a fait une allusion heureuse à l'œuvre du Centin Collégial de l'Union St-Joseph du Canada. L'orateur, aux applaudissements de l'auditoire, a remercié M. G. W. Séguin de l'initiative prise en la matière. Il a déclaré que ce sou donné librement, chaque mois, par chaque membre, accomplirait une œuvre féconde et durable en outillant des jeunes gens qui, plus tard, rendront service à leur religion et à leur nationalité. Il a souhaité plein succès au Centin Collégial et a manifesté l'espérance de voir d'autres sociétés emboîter le pas derrière l'Union St-Joseph du Canada.

Nous remercions cordialement M. l'abbé Corbeil pour ses bonnes paroles.

Du "Moniteur" de Hawkesbury, Ont. :

LE CENTIN COLLEGIAL

Belle inspiration que celle-là ! Vouloir répandre l'instruction chez nos enfants en demandant à chaque membre de l'Union St-Joseph du Canada un centin seulement par mois, est une entreprise qui mérite tout notre encouragement.

C'est le président de cette société canadienne-française, M. G. W. Séguin, qui eut l'heureuse idée de lancer dans le public ce projet, qui doit recevoir l'approbation de tous les amis de l'éducation.

Un centin ! mais qui donc refuserait cette légère contribution quand on songe au bien qui en résultera.

Des centaines d'enfants canadiens-français, grâce à cette aumône, prendront le chemin du collège et se prépareront à rendre plus tard des services à l'Église et à la société. C'est le Centin Collégial qui favorisera les vocations sacerdotales et nous donnera des prêtres afin d'évangéliser notre peuple et de lui apprendre ce qu'un chrétien doit faire pour servir Dieu comme il veut être servi.

Les hommes de profession sont rares dans les provinces d'Ontario ; le Centin Collégial donnera aux paroisses canadiennes de bons médecins canadiens-français. Nous remarquons en effet que les médecins canadiens sont clairsemés dans nos campagnes.

Nous avons besoin d'avocats pour sauvegarder les droits du faible. Les inspecteurs d'écoles bilingues devraient être plus nombreux, les professeurs sont en petit nombre : c'est le Centin Collégial qui apportera remède à ces maux que nous déplorons. Il nous faut des hommes instruits pour s'occuper de la chose publique, des nullités nous en avons trop.

Nous applaudissons donc au magnifique projet du président de l'Union St-Joseph du Canada, et nous faisons des vœux pour qu'en septembre prochain, plusieurs "p'tits gars" aient déjà leur place dans les collèges classiques, grâce au Centin Collégial.

RAOUL DESPRÈS.

PROTECTION !

Les pays construisent des navires géants pour se protéger. Ils dépensent des millions par mois pour le maintien d'armées destinées à les protéger. Ils tiennent sur pied, à grands sacrifices, des gendarmes et des détectives pour protéger la société contre ses ennemis intérieurs. De même, les propriétaires, pour protéger leurs immeubles, les "assurent". Les organisations financières exigent une caution de leurs employés pour se protéger contre la malhonnêteté de certains d'entre eux. On dépense beaucoup d'argent pour se protéger contre les dégâts de la foudre. Toutes sortes de précautions sont prises pour se protéger contre les accidents. Bref, partout, on vise à la "Protection" !

Alors, pourquoi le chef de famille ne protégerait-il pas sa femme et ses enfants contre la misère qui les atteindra à sa mort ? La mutualité est là qui lui dit : "Je suis la Protection" !

Brindilles

Dans le but de promouvoir les œuvres sociales au Canada, "l'Action Sociale" vient de fonder un bureau dont M. Amédée Denault est le secrétaire. Il est certain qu'avec un homme d'une pareille valeur à sa tête, ce bureau fera œuvre féconde. M. Denault est un esprit cultivé, un des meilleurs journalistes du pays, un patriote sincère, un chrétien sans peur et sans reproche. C'est assez dire !

"Le Devoir", nouveau quotidien nationaliste, a fait son apparition. Il est publié à Montréal, avec M. Henri Bourassa comme directeur. Nous n'avons pas à apprécier sa rédaction ; pour l'information de nos lecteurs, nous dirons cependant qu'il frappe à tours de bras sur les gouvernements.

Certaine théorie tend à établir que le commerce suit le drapeau. Cette théorie est fausse. Le commerce, comme l'eau, va où la résistance à son écoulement est la moindre. C'est ainsi que les échanges commerciaux entre le Canada et les Etats Unis augmentent et que ces échanges entre le Canada et l'Angleterre diminuent. Ainsi, 60 pour cent des importations du Canada viennent des Etats-Unis et 23 pour cent seulement de l'Angleterre. Il y a trente ans, ces chiffres étaient respectivement de 34 pour cent et de 56 pour cent.

D'après le professeur Fisher, médecin américain de renom, il faut, pour vivre longtemps : "respirer l'air frais à profusion, travailler avec entrain, manger avec modération". Voilà un conseil plus facile à donner qu'à suivre.

Le Canada a produit 170,000,000 de minots de blé l'an dernier. C'est par là qu'il est en train de mériter le titre de grenier de l'univers. En effet, il ne faut pas oublier que les fertiles plaines de l'Ouest valent beaucoup plus que toutes les mines d'or et d'argent de notre planète.

Durant l'année 1909, les Etats-Unis ont dépensé la somme fabuleuse de \$8,180,621.50 pour combattre le fléau de la tuberculose. Cet argent a servi à la distribution de brochures destinées à prévenir la tuberculose, et au traitement de 117,312 malades dans les sanatoria. Il serait temps pour le Canada d'emboîter activement le pas derrière les Etats-Unis dans cette lutte contre la tuberculose. C'est par l'hygiène qu'il faut combattre ce fléau ; or, il faut faire connaître et respecter les lois de l'hygiène par le peuple. On a dit avec raison : "L'homme ne meurt pas, il se tue."

Notes.

Dimanche, le 30 janvier, le Rév. M. Bazinet, chancelier suprême, et M. C. S. O. Boudreault, inspecteur général, ont fait l'installation d'un nouveau conseil à Wendover, Ont.

x

Nous apprenons avec plaisir que M. Félix Millette vient d'être nommé geôlier de la prison du comté de Prescott.

x

M. J. M. Lemieux, organisateur, a fait, durant le mois de janvier, une tournée de propagande très heureuse dans la province d'Ontario. Il a recruté plusieurs citoyens importants, entre autres M. Edmond Proulx, député de Prescott à la Chambre des Communes.

x

Nos conseils et bureaux n'ont pas à se préoccuper des cautions que doivent fournir les trésoriers et receveurs. C'est l'Exécutif qui s'occupe de cela. Il détient une police de la "United States Fidelity and Guaranty". Cette compagnie n'y va pas de main morte quand elle s'empare d'un cas de défaillance ...

x

L'Exécutif a eu son assemblée régulière, mercredi 2 février. A cause du trop peu d'espace, il nous est impossible de fournir un résumé de ses délibérations.

Age d'admission

Il arrive souvent que l'on nous demande des renseignements sur l'âge auquel un aspirant peut être admis dans l'Union St-Joseph du Canada.

Voici ce qu'il en est :

L'admission dans toutes les caisses est de 16 à 45 ans, les deux inclusivement. On entend par là ce qui suit : il faut avoir seize ans révolus pour entrer dans la société ; on peut entrer dans la société tant qu'on n'a pas encore quarante-six ans révolus.

Exemples : un jeune homme de 15 ans et 11 mois n'est pas admissible dans l'Union St-Joseph du Canada ; un homme de 45 ans et 11 mois est admissible dans la société.

SIMPLE REMARQUE.

Une société mutuelle se doit à elle-même de faire promptement face à ses obligations. Elle laisse échapper l'occasion de faire du bien, quand elle retarde à indemniser une veuve pour le décès de son mari ou une famille pour la maladie de son chef. L'Union St-Joseph du Canada a toujours parfaitement compris cela. Aussi, peut-elle se vanter de payer ses réclamations plus promptement que toute autre société, quand ces réclamations sont faites en conformité avec le Code.